

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION

92	92	72
----	----	----

PRESENTS	56
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	12
ABSENTS	20

Vote Pour :	62
Vote Contre :	0
Abstention :	10

Date de la Convocation
11 MARS 2025

Date d’Affichage
11 MARS 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Madame Martine SOUQUET, Première Vice-Présidente.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADÉ, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU à Julien BACOU, Lahcène BAAZIZ à Laurent SQUASSINA, Mathieu BLESS à Florence BELOU, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Dominique BOYER à Christian PERO, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Marie MONTELS à Pierre TRANIER, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO à Michelle LAVIT, Jean TKACZUK à Sébastien CHARRUYER

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Christophe HERIN, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Jean-Marc MOLLE, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Paul SALVADOR (ayant quitté la séance pour les votes des comptes administratifs), Christian SERIN, Claude SOULIES, Jacques TISSERAND

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 39_2025

ACTES : 7.1.5

OBJET DE LA DELIBERATION : 16- Vote du Compte Administratif 2024 - Budget Assainissement

Exposé des motifs

Le compte administratif 2024 Budget Assainissement est présenté. Les écritures du compte administratif 2024 Budget Assainissement sont conformes à celle du compte de gestion établi par le trésorier et préalablement adopté.

Le Compte Administratif 2024 Budget Assainissement présente les résultats ci-annexés, tant en résultat brut (hors restes à réaliser sur 2025) qu'en résultat net (y compris restes à réaliser sur 2025) comme indiqué ci-dessous :

BUDGET ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat brut	Solides RAR	Résultat net
Fonctionnement	2 226 103,28 €	2 906 792,67 €	680 689,39 €	- €	680 689,39 €
Investissement	3 794 516,24	5 228 241,53 €	1 433 725,29 €	- €	1 433 725,29 €
TOTAL	6 020 619,52 €	8 135 034,20 €	2 114 414,68 €	- €	2 114 414,68 €

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-12, L2121-31 et L 2313-1,

Considérant l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 5 mars 2025,

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2024 n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus, et, sous la présidence de Martine SOUQUET, Vice-Présidente ; Paul SALVADOR, Président, ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention de Blaise AZNAR, Julien BACOU en son nom et au nom de René ANDRIEU lui ayant donné pouvoir, Florence BELOU en son nom et au nom de Mathieu BLESS lui ayant donné pouvoir, Alain GLADE en son nom et au nom de Martine CLARAZ-ANGOSTO lui ayant donné pouvoir, Michelle LAVIT en son nom et au nom de Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Marc MIRALES) :

- **approuve** le compte administratif 2024 du Budget Assainissement et le reconnaît conforme aux résultats du compte de gestion.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 07 AVR. 2025

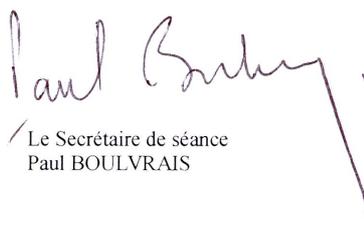
- publication - mise en ligne

Le 07 AVR. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



La Première Vice-Présidente,
Martine SOUQUET